

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande de modification des conditions d'exploitation de l'installation de compostage et préparation de biomasse Paprec Agro à St Christophe de Double

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1a & 1 b	Augmentation de la capacité de traitement en compostage sous les rubriques : 2780 A et 3532 à hauteur de 20% (de 91t/j à 110 t/j) Création de la rubrique 2794 E sous un niveau d'activité de 22t/j suite à l'évolution de la nomenclature ICPE et maintien du niveau d'activité de la rubrique 2791 A Mise à jour des rubriques associées 2716 A / 2714 A / 1532 D Confère paragraphe 2.5 du Porter à Connaissance 2020

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Nous souhaitons apporter des modifications non substantielles, au sens de l'article R. 181-46 du Code de l'environnement, à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 27 mars 2017 afin d'accompagner l'évolution des activités de l'agence et optimiser les conditions d'exploitation. Ces modifications portent sur :

- L'augmentation des quantités de déchets traitées sur le site en lien avec les activités de compostage et de préparation de biomasse ;
- Le réaménagement de certaines zones du site ;
- La réorganisation des stockages en raison du réaménagement envisagé du site.

Ces modifications entraînent une actualisation du tableau de la nomenclature des ICPE, ainsi qu'une réévaluation de certaines incidences sur l'environnement et risques accidentels.

4.2 Objectifs du projet

Régularisation administrative du site vis à vis de l'évolution réglementaire ICPE,
Augmentation non substantielle du niveau d'activité du compostage et de la préparation de biomasse afin de satisfaire la demande croissante de valorisation des déchets organiques du territoire

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Réfection de la rampe de déchargement des boues de station d'épuration
- Création de zones supplémentaires :
 - a/ Aménagement d'une aire d'entreposage de bennes à l'entrée du site
 - b/ Extension de la plateforme derrière le bâtiment de compostage pour accueillir un box en mur blocs béton destiné au bois mixte A-B et une aire de broyage
 - c/ Création d'une aire de stockage des refus de criblage

Ces aménagements ont pu être constaté lors de la visite d'inspection par l'inspecteur des installations classées le 29/01/2021.

Au cours de ces travaux, l'activité du site est maintenu car les zones en question sont principalement des extension. Seule la réfection de la rampe à demander une organisation exceptionnelle et temporaire pour l'admission des bennes à boue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux de réaménagement du site entraînent une réorganisation des stockages sur le site, présentée dans le porter à connaissance 2020 (2.4.1). Une étude des flux thermiques a été réalisée dans ce dossier afin de justifier que les moyens mis en place sont suffisants pour contenir les flux thermiques à l'intérieur des limites de propriété en cas d'incendie et d'éviter les effets dominos.

La mise à jour de l'organisation du stockage communiquée le 08/02/2021 est jointe à ce formulaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porter à connaissance de modifications non substantielles, au sens de l'article R. 181-46 du Code de l'environnement, à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 27 mars 2017 et conformément à l'article 1.6.1 de l'arrêté cité.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
1/Activité de compostage : a/Tonnage journalier autorisé sous la rubrique 2780 b/Tonnage souhaité	1a/91 tonnes/jour 1b/110 t/j
2/Activité de préparation de biomasse : a/Tonnage autorisé b/Tonnage souhaité en 2791 & 2794 Le projet est maintenu dans les limites du site autorisé en 2017.	2a/22 t/j 2b/ 22t/j & 11t/j a/ Aire d'entreposage des bennes de 1 500 m ² b/ Nouvelle zone de stockage de 1000m ² et 500 m ² d'aire de broyage c/ La modification porte sur 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelles XO 002 et 003
1, Barrail de la Grand-mère 33230
Saint Christophe de Double

Coordonnées géographiques¹ Long. 0°0'17"0 Lat. 45°5'58"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___°___'___"___ Lat. ___°___'___"___

Point d'arrivée : Long. ___°___'___"___ Lat. ___°___'___"___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Installation de compostage et de préparation de biomasse sous arrêté préfectoral d'autorisation du 27 mars 2017

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement et l'augmentation d'activité présentés dans le porter à connaissance ne viennent pas modifier le plan d'épandage associé à l'autorisation préfectorale d'exploiter délivrée en 2017.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ruisseau Le Chalaure est classé en zone Natura 2000 Directive Habitats n°7200671. Le site d'étude est implanté en-dehors de cette zone et le rejet se situe en aval de cette zone, à environ 2.5km. L'activité du site n'a pas d'impact sur la qualité des eaux du milieu récepteur, confirmé par Dossier loi sur l'eau 2009.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lavage des bennes à boue est désormais réalisé à partir de l'eau pluviale stockée dans le bassin A, afin de réduire nos prélèvements d'eau du réseau. L'eau de lavage est absorbée par de la matière fine de déchets verts puis compostée, limitant également les rejets d'eau au milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les réseaux de drainage sous la plateforme actuelle n'est pas modifié car il prenait déjà une grande partie des zones concernée par l'extension. Le drain sous le bassin D sera supprimé lors de l'effacement de ce dernier, car inutile.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation des remblais datant de la création du site et en stock sur place.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont contenus dans l'emprise du site ICPE et consiste à aménager des espaces déjà impactés lors des travaux de création de l'installation. Une dizaine de ruches et des nichoirs ont été installées sur les espaces verts du site. Confère Porter à connaissance : partie 3 Etude d'impact
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation d'activité de compostage n'impactera pas le plan d'épandage car les matières traitées sont admissibles à la norme NFU44095. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 2.5 km : Vallée de la Dronne Fr7200662 Dossier loi sur l'eau réalisé en 2009 par BE hydrogéologue confirmant la bonne adéquation entre les équipements du site et l'objectif de bonne qualité des eaux restituées à l'environnement. L'activité du site n'a pas d'impact sur la qualité des eaux du milieu récepteur, confirmé par plus de 10 ans de programme de surveillance des émissions environnementales.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'espaces déjà anthropisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de risque technologique extérieur : milieu rural forestier, seule ICPE à 5 km à la ronde
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Christophe-de-Double ne figure dans aucun PPRN
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact non significatif car transports en vras et gros volume. De plus, les semi-remorques type fond mouvant livrant des matières premières sont optimisées par rechargement de produits finis. : confère Porter à connaissance : partie 3 Etude d'impact - Impact sur le trafic
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Impact non significatif et déjà maîtrisé par la présence d'un merlon anti-bruit et la topologie favorable du terrain. confère Porter à connaissance : partie 3 Etude d'impact - Impact sur le bruit MDe plus le bâtiment de compostage fait écran à la zone de préparation de biomasse (broyage)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Impact non significatif et déjà maîtrisé : Confère Porter à connaissance : partie 3 Etude d'impact - Impact sur l'air</p> <p>La surveillance des émissions et la dernière étude olfactive confirment la maîtrise de cet impact.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Confère Porter à connaissance : partie 3 Etude d'impact - Impact sur l'air</p> <p>Les équipements de compostage sont en adéquation avec l'augmentation d'activité présentée.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'équipement débourbeur/déshuileur de 65 litres/s reste adapté après l'extension du site. Le programme de nettoyage du site permet de maintenir de bonnes performances sur la qualité des rejets d'eau de ruissellement. L'ensemble des eaux de percolation dues au compostage sont recirculées en tête de process.</p> <p>Une unité de lavage a été installée utilisant l'eau de ruissellement puis l'eau de lavage est compostée.</p> <p>Confère Porter à connaissance : partie 3 Etude d'impact - Impact sur l'eau</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La quantité de déchet issue des productions des activités de compostage et de préparation de biomasse est anecdotique voire nulle certaines années car il s'agit de déchets en mono-flux (non mélange) et qu'un tri à la source a été réalisé dans la majorité des cas sur les déchets avant admission : boues, déchets verts, déchets de bois.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact visuel car aménagements soit derrière bâtiment existant soit derrière merlons : Confère Porter à connaissance - Impact visuel et intégration paysagère
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plateformes d'exploitation imperméabilisées et eaux de ruissellement collectées puis traitées par débourbeur/déshuileur
Compostage sous bâtiment avec aération forcée et système aéro-extracteur pulseur.

Topologie du terrain favorable à la maîtrise du bruit et à l'intégration paysagère + merlons + végétation haute (pins)

Zone de broyage derrière bâtiment de compostage faisant écran au bruit

Broyeurs récents, conformes aux normes d'émissions et équipements mobile (itinérants)

Augmentation du trafic maîtrisée par l'optimisation des transport : les semi-remorques livrant de la matière premières repartent avec du produit fini

Installation de ruches et nichoirs

Equipements de moyens de lutte incendie : réserve incendie supplémentaire, motopompe et lances et formations internes, murs coupe-feu méga blocs béton.

Confère Porter à connaissance d'avril 2020

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au sens de l'article R181-46 du code de l'environnement sur l'appréciation des modifications substantielles, les modifications portées à la connaissance du Préfet et de ses services n'induisent aucune modification des seuils et des rubriques concernées de la nomenclature des ICPE, en dehors de la rubrique nouvellement visée du fait de l'évolution de la nomenclature des installations classées liée au décret n°2018-458 du 6 juin 2018. Elles n'enclenchent pas les dispositions de l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 en ce sens que les modifications ne soumettent pas les installations au champ de la Directive IED (les installations sont déjà concernées par la rubrique 3532 par le biais de l'arrêté préfectoral du 27 mars 2017). Elles ne sont pas de nature à entraîner des dangers ou inconvénients significatifs pour les intérêts visés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets,	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ST Christophe de Double

le,

09/04/2021

Signature


PAPER AGRO
SAS au capital de 1 150 000 €
1 Barrail de la Grand-mère
33230 Saint Christophe de Double
Tél. 05 57 49 26 22